

L'agenda

MONTOIRE

Réunion publique. Mercredi 24 mai à 18 h 30 à la salle des fêtes. L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal - Habitat (PLUiH) entre dans une étape charnière : le choix des perspectives de développement et d'aménagement du territoire pour les années à venir. Au cours de cette réunion, les objectifs et actions du projet politique d'aménagement et de développement durable (PADD) vous seront présentés. Ce document stratégique aura principalement une traduction réglementaire et remplacera, d'ici 2025, les règles d'urbanisme locales auxquelles les permis de construire et autres autorisations de travaux sont soumis. Il définira également les zones qui seront constructibles et non constructibles et dans quel cadre. Enfin, il débouchera à terme sur un programme d'actions en faveur du logement sur le territoire.

Mairie. Fermeture de l'accueil de la mairie le jeudi matin afin de répondre à une nécessité croissante de gestion administrative, à compter du 12 janvier. Les horaires d'ouverture de l'accueil sont lundi et mardi de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h ; mercredi et vendredi de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 16 h 30 ; jeudi de 13 h 45 à 18 h 30.

Espace France Services. 23 place Clemenceau ou 9 rue Saint-Denis. Du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 h 15 et de 14 heures à 17 h 30. Sauf le jeudi : ferme le matin et ouvert de 14 h à 18 h 30. Téléphone : 02 43 76 37 37.

Visite commentée de Montoire. Partez à la découverte de la ville grâce à cette visite commentée par l'un d'un bénévole de l'association Hist'Oris. Les samedi 20 mai, 17 juin à 9 heures ; vendredi 28 juillet à 9 heures ; samedi 19 août à 9 heures ; et le samedi 16 septembre à 9 heures. Rendez-vous devant l'Hôtel de ville, Place Clemenceau. Tarifs et réservations au 02 54 77 05 07.

SAINT-RIMAY

Randonnée. Randonnée historique W3-Quartier Général Allémand à Saint Rimay. Partez sur les marches de l'histoire pour une randonnée historique de 3 h 30 pour un parcours de 6 km. Départ du Tunnel (côté Montoire), 7 rue du Tunnel, 41800 Saint-Rimay. Prochaines dates : samedi 28 mai à 14 heures. Tarifs et inscriptions : 02 54 77 05 07.

TERNAY

Amicale de Ternay-Les Hayes-Montrouveau. Assemblée générale le vendredi 26 mai, à 18 h, à la Salle des associations de Ternay.

TRÉO

Mairie. Le secrétariat de mairie sera fermé le vendredi 19 mai. En cas d'urgence, merci de contacter l'Élu de permanence au 02 54 73 55 00.

A la ville, à la campagne : un, deux, trois, compostez !

Au 1^{er} janvier 2024, les bio-déchets -autrement dit les déchets de cuisine-, ne devront plus terminer leur course dans la poubelle des ordures ménagères, comme le dicte la loi Anti-gaspillage.

SYVALORMMONTOIRE. Au

1^{er} janvier 2024, chaque usager devra trier ses biodéchets à la source. Autrement dit, ne plus disposer ses déchets de cuisine dans la poubelle des ordures ménagères.

Une obligation dictée par la loi Agec (Anti-gaspillage pour une économie circulaire), de février 2020, laquelle impose le recyclage et la mise en place de nouvelles filières.

Le Svalorm, syndicat de valorisation des ordures ménagères, invite -voire incite vivement- ses administrés à utiliser un composteur, en proposant, d'une part, d'acquiescer l'un d'eux à tarifs réduits, mais aussi en diffusant des informations sur ce nouveau mode de tri, notamment via son site Internet.

« On essaime le principe »

Tout en étant très clairvoyant : « Début 2024, tout le territoire ne sera pas équipé. Mais on essaime le principe », assure Michel Odeau, président du Svalorm.

Exit les épluchures de carottes et autres légumes dans la poubelle de cuisine. Désormais, elles devront rejoindre un bio-seau avant de finir au composteur...

Un complément idéal aux poules

« Les composteurs individuels, pour ceux qui habitent à la campagne, c'est finalement une action de tout temps. Avant, souvent, les gens compostaient en tas lorsqu'ils avaient un grand terrain », présente Michel Odeau. Un composteur qui se révèle « le complément idéal à la possession de quelques poules ».



A partir de janvier 2024, le compostage des déchets ménagers sera obligatoire.

Des composteurs collectifs, en ville

Le défi, selon lui, « ce sera

pour l'habitat collectif, ou les maisons de bourg sans terrain ». Des habitants pour

qui il faudra « trouver une solution, parce que le Svalorm à l'obligation, à sa charge, de mettre un système à disposition de ses usagers ». Ainsi, avec son directeur des services, Willy Acot, ils travaillent sur des composteurs collectifs, à disposer près d'immeubles ou dans les bourgs.

« Nous avons noué un partenariat avec l'association Athena, de Sargé-sur-Braye, une association environnementale qui accompagne les collectivités dans la mise en

pace de composteurs partagés. » Un partenariat signé sur trois ans qui prévoit une phase expérimentale sur sept sites pilotes, dont un à Villaines-la-Genais, village dont Michel Odeau est également maire.

Un ou deux référents sur chaque site

« Parce que pour que cela fonctionne, il faut forcément un ou deux référents sur chaque site. Un critère indispensable », assure le président.

Sur place, fin juin, un panneau indiquera la présence du composteur. Ou plutôt des composteurs. « Il y aura trois bacs. L'un pour les déchets, un deuxième pour le broyat, autrement dit, les déchets verts ou principalement des copeaux de bois, et ce sera la

commune qui aura la charge de le remplir. Enfin, un dernier bac pour la maturation. »

Le terreau donné aux riverains

Une fois le premier bac plein, l'association Athena transvasera son contenu, accompagné de déchets verts, dans le bac de maturation. « Une fois que le terreau sera mur, et plein, nous fixerons un rendez-vous aux riverains qui rempliront le composteur, que nous connaissons via des fiches d'inscription en mairie, à se servir. Et s'ils n'ont pas l'utilité de ce terreau, il servira aux parterres de la commune. »

Une méthode, somme toute simple pour l'usager qui gagne, du temps, de l'argent et de la fatigue, en s'évitant des allers-retours à la déchèterie. Mais qui lui permet, surtout, de réduire de 30 % ses ordures ménagères.

Tout en produisant un amendement naturel utile au jardin. « En valorisant nos déchets de cuisine, on évite aussi les émissions de gaz à effet de serre en évitant qu'ils soient incinérés. »

Trier plus, pour éviter les hausses

Et à ceux qui tiennent comme discours : « pourquoï trier toujours plus pour ne pas payer moins », Michel Odeau et Willy Acot répondent simplement, conscients du phénomène : « pour limiter les hausses. Tout explose, l'an passé, on a prix 10 % de TGAP (Indir, Taxe générale sur les activités polluantes). A tonnales constants, on a des augmentations de taxes.

Une motion sur les déserts médicaux adoptée

MONTOIRE-SUR-LE-LOIR

Le conseil municipal s'est réuni le 12 mai. Parmi les premiers points inscrits à l'ordre du jour figurait l'adoption d'une motion destinée à soutenir une proposition de loi transpartisane concernant les déserts médicaux.

Présentée par un groupe de 42 députés issus de toutes les sensibilités politiques et soutenue par 202 autres, ce texte pose les bases d'une réforme indispensable, compte-tenu de la situation actuelle dans de nombreuses régions parmi lesquelles figure le Centre-Val de Loire.

L'association des maires a souhaité qu'un débat soit



A droite, Guillaume Hention.

ouvert d'urgence sur le sujet à l'Assemblée nationale. L'objectif est de soutenir l'esprit de cette proposition qui vise à débattre notamment des conditions d'installation des professionnels dans les régions sous-dotées et égale-

ment, à réformer les études médicales avec une revalorisation des conditions pour les internes et les externes ; elle propose également que la gouvernance de l'ARS intègre une représentation significative des élus locaux.

Le Conseil a adopté cette motion à l'unanimité.

Accessibilité

L'assemblée a également pris acte du rapport annuel 2021 de la commission intercommunale d'accessibilité. Le maire a rappelé à cet égard que Montoire était la seule commune à ne pas être dotée d'un plan PMR pour ses bâtiments municipaux.

Une régularisation est en cours depuis 2020.

Débats sur le budget

L'approbation des comptes administratifs a donné lieu à un débat. Guillaume Hention, au nom de l'opposition a déploré que des investissements prévus dans le budget n'aient pas été réalisés. Arnaud Tafillet a rappelé que pour pouvoir investir, même modestement, la commune avait dû reconstruire un fonds de roulement. En outre, sa situation financière ne lui permet plus d'emprunter : les investissements sont donc subordonnés à l'obtention de subventions.

« Les médecins ne partiront pas »

Au titre des questions diverses, Arnaud Tafillet a tenu reparler de l'installation provisoire des professionnels de santé. Les travaux dans l'ancienne maison médicale vont débiter en septembre pour une durée d'un an. La commune va proposer aux occupants une solution d'hébergement pendant cette période. « Les médecins ne partiront pas » a affirmé Arnaud Tafillet.